

ASSOCIATION DU SOUVENIR
aux Morts des Armées de Champagne
et à leur Chef, le Général GOURAUD

Siège social : 38, rue Boileau, Paris-16^e
Président : Général Philippe GOURAUD



Sculp. Maxime Réal de Sartre

Cliché Brunel

Dimanche 19 Juillet 1970
à Navarin (Marne)

COMMÉMORATION
DU

52^e Anniversaire de la Victoire de Champagne
du 15 juillet 1918

Notre Association et la Fondation du Monument aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin viennent à nouveau d'être très cruellement éprouvées par la disparition de leur Président et de leur Trésorier qui, à des titres différents, avaient tant contribué à leur essor et à leur prestige.

Général d'Armée PRETELAT

Notre Président est décédé à son domicile parisien le 6 décembre 1969 à l'âge de 95 ans.

Nous tenons à retracer, même brièvement, la carrière de celui qui a succédé au Général GOURAUD en 1946 comme Président de notre Association et de la Fondation.

Le Général PRETELAT est né à Wassy (Haute-Marne), à la limite de la Champagne et de la Lorraine, le 14 novembre 1874. Il sort en tête de sa promotion de Saint-Cyr en 1896, choisit la Légion et commence aussitôt une vie tout au service de la France partout où elle était engagée ; il combat au Sud-Oranais puis participe à la Campagne de Madagascar avec GALLIENI et LYAUTEY, où il est blessé et fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

Il entre à l'Ecole de Guerre, d'où il sort 1^{er} malgré l'indépendance de ses conceptions intellectuelles. Nommé Capitaine, il fait un bref séjour à l'Etat-Major de l'Armée puis au Cabinet du Ministre avant de prendre le commandement d'une compagnie du 24^e Bataillon de Chasseurs à Pied. Mais on se bat en Afrique, il part pour le Maroc et en 1912 participe aux opérations de la Colonne BRULARD qui dégage Fez, aux côtés de la Colonne GOURAUD. C'est à cette époque qu'est née l'amitié exceptionnelle entre ces deux hommes.

Mais il sent la guerre très proche et, nommé Chef de Bataillon à 39 ans, il obtient un commandement sur la frontière, celui d'un Bataillon du 69^e R.I. à Nancy.

Avec son Bataillon, le commandant PRETELAT prend part à tous les combats livrés par la « Division de fer », de Morhange à l'Yser. Nommé Lieutenant-Colonel, il devient alors chef d'Etat-Major de la 70^e D.I., aux ordres du Général FAYOLLE, qui se distingue à la prise de Carency, puis Chef d'Etat-Major du 33^e Corps : le Général FAYOLLE vient d'en prendre le commandement et n'a pas voulu se séparer d'un tel auxiliaire. Le 33^e Corps livrera de durs combats en Champagne, à Verdun, sur la Somme.

Le Lieutenant-Colonel PRETELAT va connaître la joie suprême du Chef de guerre : le commandement d'un régiment. On lui confie le magnifique 159^e de Briançon. A sa tête, en 1917, il poursuit l'allemand en retraite jusqu'aux pentes nord du Chemin des Dames.

Puis ce fut la période la plus exaltante de sa carrière, celle où le Général GOURAUD l'appela auprès de lui à la tête de l'Etat-Major de la IV^e Armée. Cette période de sa carrière a souvent été évoquée devant l'Association, à Navarin surtout, et est caractérisée par l'amitié exceptionnelle entre le Général GOURAUD et le Lieutenant-Colonel PRETELAT, qui se développe dans une fructueuse collaboration et qui devait être un des facteurs importants de la victoire du 15 juillet 1918. Il n'est pas dans notre intention de rappeler ici le détail de cette bataille : elle fut une grande victoire pour la France.

Puis ce fut la rupture de septembre, l'inoubliable entrée à Strasbourg, la Syrie où le Général PRETELAT suit le Général GOURAUD, formant avec lui la même équipe indissoluble et efficace qui réussira à pacifier la région de Damas et la Cilicie et à maintenir très haut le prestige de la France. Le Général PRETELAT commande ensuite la 1^{re} D.I. à Lille, puis le XI^e Corps à Nantes. Mais le Général GOURAUD le rappelle peu après auprès de lui pour organiser la Région de Paris, dont il prend le commandement.

En 1934, le Général PRETELAT entre au Conseil Supérieur de la Guerre avec le grade de Commandant d'Armée. Il est placé successivement à la tête du détachement d'Armée des Ardennes, transformé par la suite en II^e Armée, puis à partir du mois d'août 1938 à la tête de l'unique Groupe d'Armée existant en temps de paix. Pendant la période qui précède le deuxième conflit mondial, qui apparaît comme inéluctable, il réclame avec énergie le renforcement de notre Armée, de notre aviation et du système défensif établi à la frontière franco-allemande.

Puis ce fut la guerre et l'implacable déroulement de la Campagne de France laissant à ses acteurs, et surtout à ceux qui avaient connu l'ivresse des victoires de 1918, une profonde amertume, une grande tristesse, une sourde douleur. Tous ces sentiments assombriront la longue retraite que vivra le Général PRETELAT.

Après le décès du Général GOURAUD en 1946, le Général PRETELAT se consacra tout entier à la mémoire des morts de Champagne et à celle de son ancien chef. Il prit la présidence de notre Association et de la Fondation et, inlassablement, il mit tout en œuvre pour réunir une équipe chargée de maintenir le Culte du Souvenir malgré les ans et les disparitions. Son souci quotidien était d'amener à l'Association les jeunes, les fils de ceux qui avaient donné le meilleur d'eux-mêmes à la France, pour que se perpétue ce culte aux Morts des Armées de Champagne.

Le Général PRETELAT repose provisoirement — malgré des désirs qui n'ont pu encore être exaucés — au cimetière municipal de Souain, au milieu de ce qui fut le champ de bataille de Champagne, non loin de ce Monument de Navarin.

Nous renouvelons ici à Madame PRETELAT, et à sa famille, auxquelles l'Association doit tant, l'expression de notre douloureuse sympathie.

Nous avons été d'autre part, brutalement frappés, au début de cette année par l'annonce du décès, à la suite d'une cruelle maladie, du si dévoué Trésorier de la Fondation.

Monsieur Claude CHAMPION

survenu en son domicile de Vincennes, le 13 mars 1970 à l'âge de 79 ans.

M. Claude CHAMPION a d'abord été un magnifique soldat qui a toujours répondu généreusement à l'appel de la Patrie : ses états de service de la guerre 1914-1918 en font foi. Verdun en 1914, offensive de Champagne à la ferme de Wacques, à Souain en 1915, encore à Verdun en 1916, sur la Somme en 1917, il termine la guerre comme Lieutenant d'infanterie, chevalier de la Légion d'Honneur, cinq citations, trois blessures.

Mais le rôle de M. Claude CHAMPION, choisi par le Général GOURAUD pour faire partie de l'équipe solide, ardente et compétente destinée à assurer la pérennité du souvenir aux Morts de Champagne, fut d'assumer le poste capital de trésorier, chargé des missions délicates de collectes de fonds, souscription, achats de terrain, érection du Monument, entretien ; il fut à l'origine de la création de cette Fondation, reconnue d'utilité publique en 1933.

Il assumait cette tâche délicate jusqu'à sa mort, faisant toujours preuve de ces mêmes qualités d'ordre, de connaissance juridique, et de souci du travail intelligent et précis.

Toute sa vie, il s'était consacré à garder vivant le souvenir de ses camarades de combat : il avait lutté à leur côté, il leur est resté fidèle.

Son souvenir restera profondément marqué dans nos cœurs.

A Madame CHAMPION, nous renouvelons l'assurance de notre sincère et douloureuse sympathie.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès à Casablanca du Général EON qui fut un des premiers membres du Conseil d'Administration de la Fondation auprès du Général GOURAUD.

Si lourdes qu'elles soient, ces disparitions ne doivent pas nous décourager : l'Association continue. A nous tous de contribuer de toutes nos forces au maintien du souvenir de nos disparus, en recrutant de nouveaux Membres dans les générations des fils et des petits-fils des Tués et des Anciens Combattants de Champagne.

ASSOCIATION DU SOUVENIR
aux Morts des Armées de Champagne et à leur Chef, le Général Gouraud

PÉLERINAGE à NAVARIN
Dimanche 19 Juillet 1970

Le Pèlerinage aura lieu
sous la Présidence du Général Philippe Gouraud, Président de l'Association

Départ par train de Paris : Gare de l'Est à 7 heures (train 101).

Arrivée à Châlons-sur-Marne à 8 h 38.

Des cars réservés aux Pèlerins attendront devant la sortie de la gare.

Départ des cars de CHALONS : 9 heures. Arrivée à Navarin vers 9 h 40.

10 h 00. — Messe pour les Morts devant le Monument, suivie de l'Absoute donnée par Mgr l'Evêque de CHALONS.

10 h 45. — Allocution du Général Philippe GOURAUD, Sonnerie aux Morts, minute de silence et de recueillement. Dépôt de couronnes sur la tombe du Général GOURAUD par les délégués de la Rainbow-Division et des Anciens Combattants. Défilé des troupes.

11 h 00. — Visite de la crypte par les pèlerins.

11 h 15. — Départ de Navarin.

11 h 30. — Cérémonie au cimetière de SOUAIN, bénédiction des tombes.

11 h 50. — Dépôt d'une gerbe sur la sépulture provisoire du Général PRETELAT, au cimetière communal de SOUAIN.

12 h 15. — Dépôt d'une couronne au Monument aux Morts de SUIPPES.

12 h 45. — Déjeuner en commun à SUIPPES (Mess du Camp de Suippes).

15 h 00. — Départ des cars de Suippes pour CHALONS.

Départ du train pour PARIS : 16 h 26. Arrivée à PARIS : 18 h 05.

Prix du transport par car (de Châlons à Châlons) : 6 F environ (sera payé sur place).

Prix du déjeuner : 10 F (boisson, café et service compris).

Les inscriptions et participations doivent être adressées, avant le 8 juillet, à :

Mademoiselle VUILLAUME, Trésorière, 5, rue Casimir-Pinel, 92-Neuilly-sur-Seine

PELERINAGE COMMEMORATIF DES COMBATS DE SEPTEMBRE
DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 1970

Ce pèlerinage aura lieu dans les mêmes conditions qu'en 1969 ; il est toujours pratiquement impossible de circuler en car dans les terrains du camp de Suippes (Perthes, Tahure, etc.).

Le circuit comprendra :

VISITE DES CIMETIERES MILITAIRES, MESSE A NAVARIN, DEJEUNER A SUIPPES.

Le programme détaillé sera donné par une circulaire à diffusion limitée, adressée en Août à toute personne qui, avant le 1^{er} Août, en aura fait la demande (sans engagement) à Mlle VUILLAUME (à l'adresse ci-dessus).

Il est possible de prévoir le remboursement des dépenses de car pour les pèlerins bénéficiant d'un titre de circulation gratuite attribué conformément à l'article L 515 du Code des pensions militaires des victimes de la guerre, et mentionnant les nom et prénoms du militaire décédé et son lieu d'inhumation.

Nous rappelons que les personnes intéressées par cette mesure (veuves non remariées, descendants, frère ou sœur aîné) doivent demander à leur mairie les imprimés nécessaires à l'obtention du permis, puis adresser ceux-ci au Secrétariat Général de la S.N.C.F.

Les références des titres de circulation ainsi obtenus seront collectées le jour du pèlerinage, et l'Association établira ensuite une demande globale du remboursement des frais du car.

COTISATION 1970

Les membres de notre Association qui ont reçu, jointe au présent bulletin, une formule de mandat-carte n'ont pas encore réglé leur cotisation 1970 dont le montant minimum reste fixé à 3 F.

Tous les versements sont à effectuer :

— soit au compte postal PARIS 1137-11 au nom de la Trésorière :

Mlle Monique VUILLAUME
5, rue Casimir-Pinel, 92-Neuilly-sur-Seine ;

— soit par chèque bancaire au nom de l'Association, adressé à la Trésorière.